



Pas de bulletin de salaire pas de salaire...

Par **virmo**, le **14/08/2010** à **08:45**

Bonjour,

Ma situation me parait compliquee mais je suis certaine qu'elle ne l'est pas. Je suis en CDI, et mon employeur tous les mois indique sur mon bulletin salaire que le versemant est fait tous les 1er or je ne recois ma paye que le 10 voir le 15 ou 20 du mois

Est ce que je peux lui demander des dommages ou interets à ce sujet?

D'autre part, du 1er au 17 juillet, j'étais en congés maladie. Mon employeur s'est fait verser mes indemnités de la caisse d'assurance maladie sans mon autorisation et nous sommes le 14 aout et je n'ai toujours pas de bulletin de salaire ou de salaire d'ailleurs.

Je suis en abandon de poste, mais à la date d'aujourd'hui je fais toujours partie des effectifs.

Dois je faire appel un avocat ou dans un premier temps lui adresser un courrier? Avoir déclaré que j'étais d'accord pour qu'il reçoive mes indemnités, n'est pas usè de faux et usage de faux ou usurpation d'identité?

Je suis un peu perdue et l'inspection du travail ne me repond pas!

A l'aide!:)

Merci d'avance